

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF199

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Anthoine, M. Bazin, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Descoeur, M. Dubois,
M. Forissier, M. Habert-Dassault, M. Kamardine, Mme Louwagie, rapporteure M. Nury,
Mme Petex-Levet, Mme Tabarot, M. Taite, Mme Valentin et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	20 000 000	0
Protection maladie	0	20 000 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'action 14 « Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades » du programme n° 204 « Prévention sécurité sanitaire et offre de soins » finance notamment les actions liées aux

maladies neuro dégénératives et aux maladies liées au vieillissement et contribue au budget de l'Institut National du Cancer.

Alors que les cancers sont devenus la première cause de mortalité en France et qu'il convient d'améliorer le dépistage et d'y consacrer plus de moyen, le vieillissement de la population devient une préoccupation majeure de nos concitoyens et notre système de santé se doit d'évoluer afin d'y faire face.

Cet amendement vise à abonder de 20 millions d'euros l'action 14 « Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades » du programme n° 204 « Prévention sécurité sanitaire et offre de soins » en ponctionnant d'un montant identique l'action 02 « Aide Médicale d'État » du programme n° 183 « Protection maladie ».